

Défi microbien - menace croissante de la résistance aux antimicrobiens

2012/2041(INI) - 11/12/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 588 voix pour, 16 voix contre et 23 abstentions, une résolution sur "Le défi microbien - menaces croissantes de la résistance aux antimicrobiens"

Le Parlement rappelle qu'aujourd'hui, la résistance aux antibiotiques pour certaines bactéries peut atteindre 25%, voire plus, dans plusieurs États membres et que cette résistance est en grande partie due à la mauvaise utilisation des antibiotiques, notamment à une **utilisation excessive** de ce type de médicaments. Il rappelle que rien qu'au sein de l'Union, de l'Islande et de la Norvège, les bactéries résistantes aux antimicrobiens provoquent quelque 400.000 infections et 25.000 décès par an et représentent un surcoût d'au moins 1,5 milliard EUR en soins de santé et en perte de productivité

Il met également en évidence le fait que de nombreux États membres ne disposent pas d'un cadre réglementaire et juridique solide pour rendre obligatoire et soutenir l'utilisation rationnelle des médicaments. En conséquence, le Parlement appelle à la mise en œuvre complète et rapide de mesures dans ce domaine.

Saluant **le plan d'action stratégique de cinq ans de la Commission** contre la résistance aux antimicrobiens, le Parlement note toutefois que de nombreux points d'actions semblent obsolètes et que, même si ce plan va globalement dans la bonne direction, **il n'est pas suffisant pour endiguer la menace grandissante que constitue la résistance aux antimicrobiens à l'échelle internationale.**

Dans ce contexte, le Parlement demande la mise en place d'une feuille de route intégrée qui décrive les réactions stratégiques adéquates et envisage éventuellement des mesures législatives.

Il demande en particulier que le plan d'action :

- inclue tous les animaux relevant de la stratégie de l'Union sur le bien-être animal, y compris, par exemple, les animaux de compagnie et les animaux utilisés dans le sport,
- mette l'accent sur le lien entre la santé animale et l'utilisation d'antimicrobiens, ainsi que sur le lien entre la santé animale et la santé humaine.

Utilisation prudente des antimicrobiens en médecine humaine et vétérinaire : le Parlement appelle à une utilisation prudente des antimicrobiens. L'objectif premier des stratégies contre la résistance aux antimicrobiens est donc de maintenir le niveau d'efficacité des antimicrobiens existants en les utilisant de façon responsable, au niveau thérapeutique correct, toujours lorsqu'ils sont absolument nécessaires et sous ordonnance (et donc pas pour traiter des infections virales courantes chez l'homme). Des mesures de prudence similaires doivent être appliquées en médecine vétérinaire. Il demande notamment aux États membres d'utiliser des systèmes d'enregistrement électronique pour garantir un usage approprié, responsable et minimal, des antimicrobiens dans les exploitations agricoles. Il suggère également à la Commission de réévaluer les dispositions actuelles relatives à la densité maximale des animaux d'élevage, car la taille des troupeaux constitue un obstacle au traitement d'individus ou de petits groupes d'animaux, et incite à l'utilisation d'antimicrobiens à des fins prophylactiques. Il plaide également pour la présentation d'une proposition législative afin que le secteur vétérinaire limite son utilisation d'AIC (antimicrobiens d'importance critique) de troisième et quatrième générations destinés aux humains.

Le Parlement souligne par ailleurs que la révision en cours de la directive 2001/82/CE offre une excellente occasion de prendre des mesures efficaces pour limiter la résistance aux antimicrobiens en renforçant les dispositions relatives aux médicaments vétérinaires, notamment:

- en limitant aux vétérinaires professionnellement habilités le droit de prescrire des antimicrobiens;
- en séparant le droit de prescrire du droit de vendre des antimicrobiens, ce qui supprime les incitants économiques liés aux prescriptions.

Des mesures sont également réclamées en matière de coopération auprès des États membres pour encourager et étudier les épidémies dans les hôpitaux, renforcer les diagnostics mais aussi contrôler la mise en œuvre par les États membres de la législation européenne pertinente sur les antimicrobiens, notamment en ce qui concerne l'obligation d'ordonnance pour les antibiotiques dans les secteurs de la santé humaine et vétérinaire.

Prévention : le Parlement réclame des mesures plus efficaces pour prévenir à la fois l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens. Ces mesures incluent un **meilleur suivi** et une meilleure notification des micro-organismes résistants aux antimicrobiens ainsi qu'une lutte plus efficace contre les infections, notamment grâce aux vaccinations. Entre autres mesures, il demande la limitation de l'accès incontrôlé aux agents antimicrobiens, notamment via les ventes illégales en augmentation sur l'internet, et leur utilisation inappropriée. Il demande en outre aux États membres d'améliorer le contrôle des infections, et de promouvoir les normes en matière d'hygiène – notamment l'hygiène des mains– afin de lutter contre la propagation des infections et de réduire le besoin d'antibiotiques.

Le Parlement invite parallèlement la Commission, lors de la prochaine révision de la réglementation européenne relative aux médicaments vétérinaires, à classer les aliments médicamenteux pour animaux en tant que «médicaments», et non en tant qu'«aliments pour animaux», afin d'assurer qu'à l'avenir, le secteur sensible des aliments médicamenteux pour animaux soit contrôlé et vérifié par les autorités selon les critères réglementaires visant les médicaments. Pour le Parlement, les aliments médicamenteux pour animaux doivent aussi être **soumis à l'obligation de prescription**.

Développement de nouveaux antimicrobiens ou de traitements alternatifs : le Parlement estime qu'il est indispensable de **limiter l'émergence de bactéries résistantes aux antimicrobiens**. Dans ce contexte, il est nécessaire de développer de nouveaux agents antimicrobiens. Parallèlement, le Parlement souligne les avantages des partenariats public-privé car ils peuvent contribuer à atteindre cet objectif en dissociant les ventes et les investissements dans la recherche et le développement. Dans ce domaine, il demande à la Commission et aux États membres d'accélérer les activités de recherche et de développement afin de proposer de nouveaux outils pour lutter contre la tuberculose et la tuberculose pharmacorésistante.

Le Parlement souligne également la nécessité d'examiner de **nouvelles approches réglementaires** permettant de stimuler la recherche industrielle et le développement de nouveaux antimicrobiens, tout en garantissant la sécurité des patients. Il appelle également la Commission à garantir le développement et la disponibilité d'un plus grand nombre d'outils pour le diagnostic et le contrôle précoces et rapides des maladies ainsi qu'un vaste système de **diagnostic efficace** au niveau des États membres.

Suivi et rapports : dans ce domaine, le Parlement demande à la Commission et aux États membres de rechercher une meilleure coopération et coordination dans le domaine de la détection précoce et de la prévention des bactéries pathogènes résistantes aux antimicrobiens chez l'homme, chez les animaux, dont les poissons, et dans les aliments. Il appelle les États membres à fournir en temps voulu des données précises pour aboutir à des actions efficaces. Il demande toutefois que l'accès aux données sur l'utilisation des antimicrobiens soit limité aux experts, aux autorités et aux décideurs concernés. Tous les États membres doivent veiller en particulier à **recueillir des données de référence claires, comparables, transparentes et régulières** sur l'utilisation d'antimicrobiens. Il suggère par exemple de mettre en place

un suivi et un contrôle de la résistance aux antimicrobiens ventilés selon qu'il s'agit du bétail, des animaux domestiques ou des animaux de course.

Communication, éducation et formation : le Parlement fait observer que **l'un des motifs les plus communs de l'utilisation d'antibiotiques est le traitement d'un simple rhume** et qu'il y aurait beaucoup à gagner si le public était sensibilisé au fait qu'un simple rhume est une infection virale, alors que les antibiotiques sont utilisés pour lutter contre les infections bactériennes. Il invite la Commission à dresser une liste des meilleures pratiques en termes de campagnes de communication et de cours de formation professionnelle efficaces pour la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens. Il souhaite en outre que des campagnes d'information et de sensibilisation efficaces soient mises en place afin de sensibiliser aux dangers de la diffusion involontaire des agents pathogènes résistants aux antimicrobiens dans les hôpitaux et dans les ménages. Des campagnes du type : «Ne prenez cet antibiotique que s'il vous a été prescrit par votre médecin» devraient être promues notamment par une inscription de ce type dans les notices pharmacologiques.

Coopération internationale : enfin, le Parlement estime qu'une intervention internationale rapide et concertée éviterait les chevauchements et constituerait une masse critique pour limiter la menace envers la santé publique que représentent les bactéries résistantes aux antimicrobiens au niveau mondial. Il suggère dès que l'on s'inspire des travaux entrepris par le groupe de travail transatlantique sur la résistance aux antimicrobiens (TATFAR) comme modèle de coopération internationale sur la résistance aux antimicrobiens. D'autres engagements bilatéraux ou multilatéraux de cette nature devraient également être encouragés, conformément aux lignes directrices édictées par l'OMS (en particulier, en matière de lutte contre les contrefaçons d'antimicrobiens).